NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/19646
18 mars 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 18 MARS 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer qu'à la suite de l'attaque aux missiles que l'Iraq a lancée contre la ville de Téhéran le 7 mars 1988, 30 civils ont été tués et 100 blessés. Lors de la même attaque plusieurs ensembles résidentiels et plus de 20 véhicules publics et privés ont été endommagés.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Directeur général aux affaires internationales,

Représentant permanent par intérim,

(Signé) Mohammad Ja'afar MAHALLATI

88-07257 5353P (F)